

Nouvelle hausse des taux des produits d'épargne du Crédit Municipal de Paris

Bonne nouvelle pour les clients des livrets et comptes à terme du Crédit Municipal de Paris. En effet, l'établissement public révisé à la hausse les taux de ses produits d'épargne. Pour rappel, tous bénéficient du label FAIR - Finansol, garantie de leur solidarité et de leur transparence.

Produit	Taux annuel brut	Montant minimum de versement	Montant maximum
Livret Paris Partage	2,40 %	50 €	50 000 €
Livret Solidarité	2,25 % / 2,30 % pour les agents publics	50 €	600 000 €
Compte à terme solidarité 12 mois	2,65 %	1 500 €	600 000 €
Compte à terme solidarité 18 mois	2,70 %	1 500 €	600 000 €
Compte à terme solidarité 24 mois	2,75 %	1 500 €	600 000 €

Les produits

Lancé en 2018, le **Livret Paris Partage** est le premier livret d'épargne doublement solidaire. Il permet à l'épargnant de placer à un taux attractif tout en finançant une association à vocation sociale. Il choisit en effet de reverser 25, 50, 75 ou 100 % de ses intérêts à une des trois associations partenaires du dispositif : Emmaüs-Coup de Main, Siel Bleu ou l'Agence du Don en Nature. Le capital placé sert quant à lui à financer l'activité sociale du prêt sur gage. L'épargnant bénéficie de la fiscalité sur les dons.

Le **Livret Solidarité** permet de disposer librement de son argent et d'effectuer à tout moment des retraits ou versements. Aucun frais n'est prélevé au cours de la durée de vie du livret. Il assure depuis le 16 mai une rémunération de 2,25 % brut par an. Les agents publics bénéficient d'une rémunération privilégiée.

Le **Compte à Terme Solidarité** permet de placer son épargne sur une durée de 12, 18 ou 24 mois renouvelables, avec une rémunération allant jusqu'à 2,75 % brut. Le déblocage des fonds se fait en une fois à l'échéance du contrat. Les détenteurs d'un compte d'épargne au Crédit Municipal de Paris bénéficient de la garantie du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution

À propos du Crédit Municipal de Paris

Établissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal propose une gamme de services solidaires, simples et flexibles, adaptés aux besoins de chacun. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première était de lutter contre l'usure en offrant un service de prêt sur gage. À travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de nouveaux services autour de l'objet (ventes aux enchères, conservation et expertise d'œuvres d'art et objets de valeur) et dans le domaine de la finance solidaire (microcrédit personnel, accompagnement des personnes surendettées, épargne solidaire). Il est aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au service des Parisiens et des Franciliens. www.creditmunicipal.fr

Contacts presse

Agnès Colas des Francs, 06 21 10 30 53 / acolasdesfrancs@creditmunicipal.fr

Jeanne Mougel, 06 67 04 50 13 / jmougel@creditmunicipal.fr